

<https://www.pressegauche.org/L-ordre-regne-a-Hong-Kong>



L'ordre règne à Hong Kong

- International - Asie/Proche-Orient -



Date de mise en ligne : mardi 20 avril 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Aujourd'hui 16 avril, neuf personnalités démocrates modérées comparaissent devant le tribunal pour avoir organisé ou participé à un « rassemblement illégal », en violation de l'ordonnance sur l'ordre public, un texte hérité de l'époque coloniale.

Tiré du [blogue de l'auteur](#).

Quel était ce « rassemblement illégal » ?

Le 18 août 2019, après deux mois de protestation massive, une manifestation avait été organisée par le Civil rights Forum pour demander le retrait de l'article de loi permettant l'extradition vers la Chine de personnes arrêtées à Hong Kong. La police avait autorisé la tenue d'un rassemblement dans le parc Victoria. Devant l'affluence et afin d'éviter que les manifestants ne meurent étouffés, le rassemblement s'était transformé en cortège. Malgré l'ampleur de la manifestation, il n'y a eu aucune violence ni aucune déprédation ce jour-là.

Les personnalités condamnées le 16 avril n'étaient pas les organisateurs de ce rassemblement. Mais tous sont des vétérans du combat pour la démocratie à Hong Kong. Martin Lee, l'avocat âgé de 82 ans considéré comme le « père de la démocratie » a été condamné à onze mois de prison avec un sursis de deux ans, Albert Ho, ancien président du parti démocrate, et Margaret Ng, avocate et ancienne députée, à un an avec sursis, Cyd Ho, députée du parti travailliste, à huit mois avec sursis. Les personnes condamnées le plus lourdement sont Leung Kwok-hong, dit « Long Hair » (cheveux longs), le député trotskiste fondateur de la Ligue des sociaux-démocrates, 18 mois, Lee Cheuk-yan, ancien président de la Confederation of Trade Unions, le deuxième plus important syndicat du territoire, fondateur et ancien député du parti travailliste, et naturellement, la bête noire de Pékin et du gouvernement de Hong Kong, Jimmy Lai, le patron de l'Apple Daily, dernier journal d'opposition, qui est déjà poursuivi dans trois cas de violation de la sécurité nationale. Tous deux ont été condamnés à un an de prison pour participation à une assemblée illégale le 18 août et à huit mois pour participation à une autre le 31 du même mois. Ils devront purger 14 mois.

Lai a été par ailleurs inculpé le même jour de « collusion avec des puissances étrangères » entre juillet 2019 et janvier 2020.

Ce jugement est d'autant plus absurde que Jimmy Lai n'était que l'un des 1,7 millions de participants, et qu'il n'a pas pris la parole ou accordé d'interview lors de la manifestation. Comme l'a déclaré son avocate, en temps normal, ce « délit » serait puni d'une amende, ou, au pire, de travail d'intérêt général. Mais Jimmy Lai est dans le collimateur des autorités, d'autant plus qu'il a été nommément dénoncé comme traître à la patrie par le Quotidien du peuple. Le 15 avril, le Ta Kung Pao, un porte-parole quasi officiel de Pékin, annonçait la création d'une organisation « de la société civile » dont le but est de dénoncer les fake news véhiculées par l'Apple Daily. Ce groupe a demandé au Département de la justice d'interdire le journal car il viole la Loi de sécurité nationale. La liberté de la presse est ainsi fort menacée dans la Région.

En condamnant des personnalités aussi importantes que Martin Lee, Lee Cheuk-yan, « Long Hair » et Albert Ho le gouvernement n'hésite pas à afficher son intention de faire taire les leaders historiques d'un courant politique qui a obtenu 60% des voix à toutes les élections depuis qu'elles ont été instaurées en 1991. Ces personnalités sont emblématiques de la vie politique du territoire depuis l'époque coloniale.

L'ordre règne à Hong Kong

Venant s'ajouter à la loi de sécurité nationale et à la réforme du système électoral, c'est un signal qui confirme que Pékin a décidé d'éliminer les derniers résidus de liberté qui se maintenaient dans le territoire. Aujourd'hui, le Quisling qui représente Pékin dans la Région administrative spéciale peut affirmer fièrement : « l'ordre règne à Hong Kong ».